



Elagissement d'un temps partiel

Par **ZAMEIL**, le **07/12/2009** à **11:33**

Bonjour, employée depuis 12 ans en cci a temps partiel , je suis charger du conditionnement , de l'étiquetage et du rangement de produits cosmétiques .Mon contrat n'a pas évoluer depuis 5 ans je suis a 27 h / semaines. Hors depuis environ 2 ans mon patron fait sous-traiter une partie de mon travail la raison invoquer étant le surcroit d'activité et la raison économique !. D'autre par il y a eut 3 embauche en 18 mois: une secrétaire a 35h , un directeur commerciale a 35h avec voiture de fonction ! et depuis 3 mois un magasinier a 35 h (la personne employer avant lui était a temps partiel) Il n'y a pas assez de travail pour occuper ce dernier du coup on lui fait faire des taches qui m'incombe. Je doit ajouter que je suis seule a mon poste et qu'avec 27 heures je suis déborder , alors depuis 1 an je fait 3 h complémentaires par semaine mais jamais plus que 12 semaines consécutives pour ne pas devoir changer mon contrat!. quant je demande des explications on me répond qu'il n'y a pas de sous!!! . alors je m'interroge est ce que tout ça est bien légal si non quel recourt puis-je avoir .merci